

Je m'oppose catégoriquement à l'ajout d'usages demandés en lien au 1420, Boul, Mont-Royal. L'immeuble est situé dans une zone résidentielle et une activité commerciale comme un restaurant est à mon sens inacceptable. Je rappelle que le Mont Jésus Marie a été vendu à l'Université de Montréal par les Soeurs du Saint nom de Jésus et Marie avec la condition expresse que sa vocation d'enseignement soit préservée et que son usage ne soit pas détourné en condominiums. Avec la cession subséquente de l'immeuble au promoteur immobilier qui l'a converti en condominiums, l'Université de Montréal a trahi sa promesse et trompé la congrégation. Ce fut là un détournement scandaleux et inacceptable. J'ai fait mon cours primaire au Mont Jésus Marie et habite à deux pas sur la rue Beloeil et suis particulièrement sensible à la question. Comme les autres résidents de la zone, je subis depuis des années les nuisances et désagréments de la transformation du bâtiment. La chaussée du boul. Mont-Royal est lourdement abîmée par les camions des entrepreneurs et nos voitures en subissent des dommages conséquents. Je m'oppose fermement à ce qu'encore un autre détournement ait lieu, qui augmenterait par ailleurs le trafic et troublerait la quiétude de la zone.

Pierre Lamontagne